

Les objectifs de la CPI

Les CPI visent à aider les étudiants ou demandeurs d'emploi, ayant des revenus limités, à préparer les concours externe et « troisième concours » d'accès aux IRA, en leur apportant un soutien pédagogique renforcé et un accompagnement individuel. Par ailleurs les élèves de CPI bénéficient de l'allocation pour la diversité d'accès à la fonction publique (ADFP); pour ceux qui sont demandeurs d'emploi, cette allocation est cumulable avec le RSA.

Les bénéficiaires sont des étudiants ou des personnes en recherche d'emploi :

- Justifiant du diplôme requis pour accéder au concours externe des IRA (licence, autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II) ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes;
- Justifiant de cinq années d'expérience professionnelle dans le secteur privé (pour accéder au troisième concours);
- Répondant à certains critères déterminés par le Ministère chargé de la Fonction Publique :
- Le plafond de ressources du candidat ou de l'ascendant dont il dépend est fixé à 33 100 €
- La situation familiale des candidats ainsi que leur lieu de résidence et de scolarisation : une forte attention doit être portée sur les candidats domiciliés dans l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou l'une des zones de revitalisation rurale (ZRR), ainsi que sur les candidats y ayant suivi leur scolarité ou leur formation universitaire ;
- La situation des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque d'exclusion du marché du travail, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, sera également prise en compte ;
- Les candidats doivent témoigner d'une réelle motivation pour la CPI en participant avec succès à un entretien de sélection..

L'aide apportée

- Un soutien pédagogique : formation méthodologique, actualisation des connaissances, entraînement aux épreuves, accompagnement personnalisé ;
- Un soutien matériel : en plus de l'ADFP, possibilité d'obtention d'une bourse d'enseignement, pour les étudiants, sous certaines conditions ;
- Un stage d'observation de 4 semaines au sein d'une administration

L'organisation de la CPI

La formation en CPI se déroule sur le site de Lille.

Les élèves retenus peuvent être inscrits à l'IPAG et, par conséquent, posséderont une carte d'étudiant : elle leur permettra, le cas échéant, de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux (pour les étudiants) et, pour tous, d'accéder aux restaurants universitaires ainsi qu'à la bibliothèque.

Les stages se déroulent dans des administrations dont la localisation géographique est étudiée, en lien avec chaque élève.